

REUNION DE BUREAU

18 juillet 2018

Elus présents : Jean-Claude DAURAT - Daniel FORESTIER – François DAUPHIN - - Mireille FONLUPT - Suzanne LABARY - Simon RODIER - Isabelle ROMEUF - Georges MORISON - Guy GORBINET - Michel BRAVARD - Laurent BACHELERIE - Chantal FACY.

Absents excusés : Jean-Luc COUPAT— Stéphanie ALLEGRE- CARTIER - Eric DUBOURGNOUX.

Techniciens : Snéjana GUCESKI – Olivier Gallo-Selva - Frédéric Chazal - Jérôme Tournier - François Fournioux.

.....

Présentation de Frédéric Chazal, chargé de l'Innovation Numérique du Territoire.

- Développement et médiation numériques
- accompagnement de la population dans l'accès au numérique
- Mise en place de formation pour les services d'ALF. Transversalité des pôles extrêmement importante dans ce domaine.
- Autres thématiques de travail, le télétravail, avec le développement des tiers-lieux. Cela génère de l'attractivité pour le territoire et par conséquent, cela attire de nouvelles populations.

Frédéric Chazal définit l'enjeu de son poste de la manière suivante : avoir la vision des besoins numériques du territoire dans les 10 ans à venir, et pas seulement à court terme ; il s'agit donc d'anticiper non seulement dans les usages que l'on peut faire du numérique, mais également dans les infrastructures car les besoins évoluent très vite ; il répond ainsi à Daniel Forestier qui déclarent que ces dernières à peine installées, sont souvent déjà obsolètes.

Actuellement il parcourt le territoire pour bien le cerner afin d'élaborer la feuille de route à suivre dans ce domaine, la plus adaptée possible. Elle sera présentée début septembre aux VP et concernera : la médiation numérique, le télétravail, les infrastructures.

Georges Morison soulève le problème des maîtres d'ouvrages dans l'installation de ces infrastructures : opérateurs ? Région ? Etat ?

M. Le Président déclare que pour l'instant les perspectives d'amélioration se profilent seulement en 2021, sans qu'il y ait possibilité d'accélérer le processus. D'où la difficulté de la mission qui est confiée à Frédéric Chazal.

Politique des Déchets : tendances pour les années à venir et principaux enjeux. (Jérôme Tournier et François Fournioux)

Le domaine des déchets est en pleine mutation et ces mutations vont avoir des conséquences lourdes sur les déchets.

Échéance de la loi de transition énergétique pour la croissance verte : 2025.

Objectifs (réglementaires) :

- de 10 % de production de déchets d'ici 2020 ; le plan de prévention mis en place par l'ex-SIVOM a permis de réaliser une diminution de - 6,8 % ; même si ce résultat est l'un des meilleurs du Département, il s'agira de fournir un effort important pour passer de 6,8 à 10 %).
- Valorisation de 65 % des déchets ;

- réduction des espaces de stockage de 50 % (le Conseil Régional fixe des objectifs supérieurs à ceux fixés par la loi de transition énergétique). Le plan ne prévoit plus que deux espaces de stockage sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes et aucun en Auvergne ; cela signifie à terme, la disparition de la décharge du Poyet, et par conséquent une augmentation des coûts (transports, etc.)
- tri à la source des bio-déchets ;

Actuellement, deux étapes importantes : les études menées par le VALTOM

- l'une portant sur l'extension des consignes de tri
- l'autre sur l'instauration d'une tarification incitative (redevance ou taxe)

NB : L'extension des consignes de tri, entrainera d'ici cinq ans la disparition de l'activité exercée actuellement par Claustre environnement.

Les évolutions vers lesquelles on tend laissent une marge de manœuvre extrêmement faible pour éviter de trop lourdes contraintes.

En effet, CITEO (ex-Eco emballages) réduira ses aides de manière significative si l'on ne passe pas à l'extension des consignes de tri. Il s'agit d'étudier quel processus adopter et quelles seront les conséquences financières les plus importantes : par exemple pour l'extension des consignes tri, les aides compenseront-elles les augmentations de coûts que cela va engendrer ?

De plus, la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) augmentera pour empêcher les collectivités d'enfouir leurs déchets et faire en sorte qu'elles les transportent vers l'incinérateur.

La collecte :

Actuellement les 58 bourgs du territoire sont collectés de porte à porte.

Les 1600 hameaux sont équipés en bacs collectifs.

Les coûts les plus importants sont ceux du personnel et du carburant.

La Tarification incitative :

Objectif : « plus je trie, moins je paye »

C'est un système difficile à mettre en place aussi bien en milieu hyper-urbain, qu'en milieu rural. En effet, son bon fonctionnement engendre une augmentation des dépenses importantes, et quelquefois n'apporte pas d'économies financières significatives pour l'habitant, au-delà de l'aspect éthique.

Elle peut se présenter sous deux formes :

- la TEOM incitative : basée sur les données fiscales et traitée par les impôts en direct. Elle peut varier entre 5 et 20 %
- la REOM incitative : elle devra être traitée par les services d'ALF. Sa mise en place entraînerait des coûts en personnel pour traiter les impayés, pour répondre aux demandes de renseignements, etc.

En général, il est constaté lors de la mise en place d'une TI, la diminution de moitié de la quantité de déchets produits par habitants et par conséquent du nombre de tournées. .

Dans tous les cas, la communication et la pédagogie seront nécessaires mais sans doute insuffisantes. Peut-être faudra-t-il réfléchir à la mise en place de moyens coercitifs ?

La pédagogie dans le domaine du tri est menée de manière très efficace depuis quinze ans par les services du SIVOM au départ et à présent d'ALF. Cependant, les résultats se sont stabilisés, et le principal enjeu est de trouver d'autres solutions pour augmenter le tri.

Décisions :

- Aide aux commerces – La Chouette Epicerie à Tours sur Meymont (M. Potage) ;
- ouverture d'une ligne de trésorerie ALF ;
- Conditions de location d'un local situé dans la MSAP de Viverols à destination de la société AirSchow (M. Danier FAVier) : un protocole d'accord définissant un loyer mensuel de 150 € -- pour une surface de 35 m², et comprenant la plupart des charges (eau, électricité, raccordement internet et téléphone, ...) avait été établi entre l'ex-communauté de communes de la Vallée de l'Ance et M. Favier.

Cependant, le bureau donne un accord défavorable car il lui semble nécessaire :

- de ne pas créer de précédent : il semble en effet difficile d'inclure les charges inhérentes à la location de ce local dans le prix de location seulement pour la Société Airshow ; difficile également de pratiquer deux tarifs différents : un protocole d'accord avec le médecin qui souhaite également s'installer dans la MSAP stipule que le loyer est de 550 € pour une superficie quasi identique.
- d'harmoniser les conditions de location :
Pour ce dernier point, il s'agira d'évaluer un loyer « murs nus » établi en fonction du prix de revient des MSAP à la collectivité (prise en compte du coût de l'opération, subventions déduites).
Examiner les répercussions sur les autres MSAP. Réflexion à mener si on doit prendre en compte le critère « domaine d'activité » (commerce, santé,...)

En ce qui concerne la location à la société Airshow, le Bureau donne un accord favorable pour que la convention et la décision soient établies pour une durée temporaire de trois mois ; le temps qu'ALF puisse mettre en place des conventions applicables et équitables pour toutes les MSAP du territoire.

Questions diverses :

Daniel Forestier demande si un message au sujet des enjeux de la politique des déchets ne devrait pas être délivré aux maires lors des prochaines réunions de territoires.

M. Le Président répond qu'il est préférable d'écouter les questions des maires lors de ces rencontres, afin de favoriser les échanges, et ne pas forcément arriver avec des informations que l'on souhaiterait passer. Il note également que le temps d'échanges est sans doute trop restreint et qu'il faudra sans doute réduire les visites prévues lors de ces journées, même s'il estime important de montrer les réalisations d'ALF.

Chantal Facy fait part d'un projet à mener entre la DRAC, Passeurs de Mots, et ALF, sans incidences financières pour la cocom. Accord favorable du Bureau.